

Cote G50 aux Archives Départementales du Jura, procès verbal de demande de dispense de consanguinité au 3<sup>e</sup> degré égal entre Jean Baptiste GUYON et Marie Françoise RUFFET. Du 13 janvier 1761, dressé par Perrier, vicaire de Morez.

---

Images DSC04239 à DSC04245 de Roger Bailly Salins

## Résumé

Suppliant : Jean Baptiste GUYON, cloutier âgé de 23 ans, originaire de Bellefontaine demeurant depuis plusieurs années à Morez

Suppliante : Marie Françoise RUFFET, cloutière de profession, âgée de 26 ans, de Morez de la diocèse de Saint-Claude

Témoins : Denis François MALFROID de la paroisse de Morez y demeurant, âgé d'environ 75 ans, ni parent ni allié des suppliants. A signé.

Alexis Eugène REVERCHON, marechal de Morez y demeurant, âgé de 53 ans, ni parent ni allié des suppliants. A signé *AReverchon*.

Pierre Claude REVERCHON, serrurier de Morez y demeurant, âgé d'environ 53 ans, ni parent ni allié des les suppliants. N'a pas pu signer.

Jean Baptiste REVERCHON, cloutier de Morez y demeurant, âgé de 27 ans, parent au 2<sup>e</sup> degré de consanguinité avec le suppliant. N'a pas signé.

## Arbre généalogique

Souche	
Jean PROST MAGNIN frere de pere de	----- Claude François PROST MAGNIN pere de
Therese PROST MAGNIN mere de	Jeanne PROST MAGNIN mere de
Jean Baptiste GUYON Suppliant	Marie Françoise RUFFET Suppliante